

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 61

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Recettes et équilibre général)

ARTICLE 6

I. – Au début de l’alinéa 9, substituer à la référence :

« 5° »

la référence :

« II ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 10, substituer à la référence :

« 6° »

la référence :

« III ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.